



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
finances – Vote du compte
administratif 2009 - Budget de
l'eau.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-
CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
FOREST Marie-Paule donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents : (Monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de l'eau dressé par monsieur GARRON André, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

Considérant que pour le vote, monsieur le maire, doit quitter la séance et être remplacé par Madame RAVINAL Danièle, adjointe déléguée aux finances et au budget,



1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés.....	-	138 325,89	-	55 666,96	-	193 992,85
Opération de l'exercice.....	474 746,30	272 460,61	123 395,33	176 210,34	598 141,63	448 670,95
TOTAUX.....	474 746,30	410 786,50	123 395,33	231 877,30	598 141,63	642 663,80
Résultats de clôture.....	63 959,80	-		108 481,97	-	44 522,17
Restes à réaliser.....	281 524,00	292 663,00	-	-	-	11 139,00
TOTAUX CUMULES....	345 483,80	292 663,00	-	108 481,97	-	55 661,17
RESULTATS DEFINITIFS	52 820,80	-	52 820,80	-	-	55 661,17

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Danièle RAVINAL
adjointe au maire déléguée aux finances et au budget

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

30 JUIN 2010

et publication ou notification du

06 JUIL. 2010

